

Protocole de continuité pédagogique du collège de la RAVINE DES CABRIS

NB : Les surlignages en jaune indiquent les contextualisations à faire à minima selon les collèges

■ Cellule locale de pilotage :

Une cellule de continuité pédagogique est constituée de la Direction, l'inspecteur référent de l'établissement, les CPE, les RUPN, l'infirmière.

■ Annonce d'une situation déclenchant la continuité pédagogique :

Dès l'annonce d'une nouvelle situation Covid impactant l'établissement ou d'une modification de l'organisation de la prise en charge des élèves liée à l'évolution de la crise sanitaire, une démarche est entreprise selon deux directions possibles :

- Un traitement de la situation sanitaire par l'infirmière référente Covid dans l'établissement qui est finalisée par la déclaration sur l'application « Signalement Covid » et impose une communication urgente aux familles et aux élèves.
- Un traitement de la situation pédagogique avec la mise en place d'une continuité pédagogique, qui est l'objet de ce document, décliné selon **5 situations pouvant être rencontrées**.

■ Des prérequis à l'action :

Les outils de communication doivent être clairement identifiés (téléphone, SMS, messagerie pédagogique et messagerie Pronote) et les bases Pronote et SIECLE doivent être les plus actualisées possibles.

Le professeur principal recense les élèves sans équipement numérique et/ou connexion et met à jour cette liste régulièrement.

Les outils pédagogiques à utiliser : privilégier les outils communs (Pronote, messagerie pédagogique) et déjà connus et utilisés par les élèves. Les outils permettant une interaction directe (visio-conférence, classe virtuelle) sont également à utiliser.

Les principes généraux à mettre en œuvre : mettre en place une communication directe régulière (au moins une fois par semaine), une planification hebdomadaire du travail, la transmission des cours et des exercices, la limitation des évaluations à des QCM et ou des évaluations par compétences non notées.

En cas de rupture numérique des élèves, l'établissement met en place un dispositif avec la vie scolaire de remise des devoirs en version papier.

■ **Situation A - Absence d'un ou de plusieurs élèves :**

Actions en direction des élèves : le **CPE ou professeur principal** contacte la famille. Il s'assure que l'élève dispose d'un accès à internet et aux outils numériques nécessaires. Dans le cas contraire, il programme une mise à disposition du contenu pédagogique pour la semaine à venir au format papier.

Actions réalisées par l'établissement : Le **CE ou CPE** informe les enseignants de la classe et le RUPN de la mise en place de l'enseignement à distance individualisé.

Actions réalisées par les professeurs : Les professeurs identifient clairement le contenu à travailler sur Pronote et individualisent le travail le cas échéant. Les modalités peuvent être très variées et les logiciels divers s'ils respectent la RGPD

Actions réalisées par le professeur principal : **il contacte l'élève par téléphone ou par mail une fois par semaine**. Il propose une planification hebdomadaire le cas échéant.

■ **Situation B - Absence d'un ou de plusieurs professeurs en télétravail :**

Actions réalisées par le professeur en télétravail : Il met régulièrement disposition de ses élèves des supports de cours et du travail personnel par le cahier de texte de l'ENT. Il propose une planification hebdomadaire le cas échéant. Les modalités peuvent être variées et les logiciels divers s'ils respectent la RGPD

Actions réalisées par l'établissement : **Lorsque c'est possible en termes d'encadrement, les classes dont un professeur est tenu éloigné sont conduites dans leur salle habituelle par un assistant d'éducation qui se connecte sur l'ENT et lance les élèves sur l'activité proposée par l'enseignant à distance et ce **au moins une fois** par semaine et par professeur. **Si les moyens techniques et humains le permettent**, cette séance pourra se faire sous la forme d'une classe virtuelle. **Le dispositif de RCD peut être utilisé sur les plages libérés par l'enseignant en télétravail.****

Actions en direction des élèves : Les élèves sont informés de l'absence du professeur, effectuent le travail donné par l'enseignant suivant leur disponibilité et en respectant les échéances données par l'enseignant.

■ **Situation C - Absence d'une ou de plusieurs classes :**

Actions en direction des élèves : le CPE ou professeur principal contacte les familles. Il s'assure que les élèves disposent d'un accès à internet et des outils numériques nécessaires. Dans le cas contraire, il programme une mise à disposition du contenu pédagogique pour la semaine à venir au format papier.

Actions réalisées par l'établissement : Le CE ou CPE informe les enseignants de la classe et les RUPN de la mise en place de l'enseignement à distance collectif. A chaque fois que c'est possible en termes d'encadrement, les professeurs organisent, **si les moyens techniques le permettent, une classe virtuelle ou une permanence numérique et ce au moins une fois par semaine** et par professeur.

Actions réalisées par les professeurs : Les professeurs identifient clairement le contenu à travailler sur Pronote. Les modalités peuvent être très variées et les logiciels divers s'ils respectent la RGPD

Actions réalisées par le professeur principal : **il contacte les élèves par téléphone ou par mail une fois par semaine**. Met à disposition les contenus de travail au format papier le cas échéant.

■ **Situation D - Contexte sanitaire dégradé → fonctionnement de l'établissement en demi jauge :**

→ **NB : Un plan de continuité pédagogique validé par l'autorité académique décrit la stratégie de l'établissement (Cf annexe).**

Actions en direction des élèves : Le CPE ou professeur principal contacte les familles. Il s'assure que les élèves disposent d'un accès à internet et des outils numériques nécessaires. Dans le cas contraire, il programme une mise à disposition du contenu pédagogique pour la semaine à venir au format papier.

Actions réalisées par l'établissement :

- Le CE informe les enseignants et le RUPN de la mise en place de l'enseignement hybride.
- Le CE met en place un nouvel EDT : demi-groupe ? Deux niveaux sur 4 ? sur lundi mardi mercredi / jeudi vendredi ou semaines A et B salle unique par classe ? Ou pas (cf annexe).
- EBEP maintenus dans le collège avec leurs AESH.

Actions réalisées par les professeurs :

- Définition au niveau des conseils d'enseignement par discipline des modalités de travail entre présentiel et distanciel.
- Pour éviter un double travail, les professeurs identifient les meilleures modalités en s'appuyant sur les consignes des inspecteurs et retour à la cellule de continuité pédagogique pour faisabilité.
- Les professeurs identifient clairement le contenu à travailler sur Pronote.
- Les modalités peuvent être très variées et les logiciels divers s'ils respectent la RGPD.

Actions réalisées par le professeur principal : il contacte les élèves par téléphone ou par mail une fois par semaine. Met à disposition les contenus de travail au format papier le cas échéant.

■ **Situation E - Contexte sanitaire fortement dégradé : fonctionnement de l'établissement en distanciel**

Actions en direction des élèves : le **CPE ou professeur principal** contacte les familles. Il s'assure que les élèves disposent d'un accès à internet et des outils numériques nécessaires. Dans le cas contraire, il programme une mise à disposition du contenu pédagogique pour la semaine à venir au format papier.

Actions réalisées par l'établissement : Le CE informe les familles et les enseignants de la classe et les RUPN de la mise en place de l'enseignement à distance collectif.

Actions réalisées par les professeurs :

- Définition au niveau des conseils d'enseignement par discipline des modalités de travail en distanciel et retour à la cellule de continuité pédagogique pour faisabilité,
- Les professeurs identifient clairement le contenu à travailler sur Pronote.
- Les modalités peuvent être très variées et les logiciels divers s'ils respectent la RGPD

Actions réalisées par le professeur principal :

- **Il contacte les élèves par téléphone ou mail une fois par semaine.**
- Il met à disposition les contenus de travail au format papier le cas échéant.

■ **Suivi des élèves**

Dans toutes les situations, les professeurs sont attentifs au repérage des signes de stress ou de détresse psychologique chez les élèves ; ils partagent cette information avec la cellule de continuité pédagogique qui suivra cet élève de manière plus fréquente et ciblée.

■ **Outils préférentiels de l'établissement : PRONOTE - OWNCLOUD – etc.**

■ **Modalités pédagogiques nouvelles**

Le but de la continuité pédagogique est de permettre aux élèves de conserver le lien avec les apprentissages, tout en tenant compte du fait que le travail à distance ne saurait remplacer le contact et les échanges directs entre un enseignant et sa classe et au sein de la classe.

- **Le professeur reste, plus que jamais, responsable de sa progression, de ses méthodes et de leur adaptation.**

- Si certaines modalités sont assez contraignantes, d'autres sont assez faciles d'emploi.
- Les professeurs veillent à aider les élèves dans l'acquisition de ces nouvelles méthodes.
- Les inspecteurs des disciplines impulsent les formations et le suivi de ces nouvelles modalités.

On privilégiera un travail de consolidation et d'approfondissement à propos des notions déjà abordées et de compétences en cours d'acquisition. Pour les notions nouvelles qui doivent néanmoins être introduites, prévoir qu'un temps de reprise sera nécessaire lors du retour en classe, à l'instar par exemple de ce qui peut être pratiqué en classe inversée.

Un lien pour aider dans cette réflexion : <http://dane.ac-reunion.fr/continuite-pedagogique/comment-enseigner-a-distance/>

Objectifs à bien garder à l'esprit :

- Proposer une organisation du travail sur la semaine aux familles ;
- Prévoir des moments d'échange direct avec les élèves ;
- Encourager les échanges à distance entre pairs ;
- Organiser des restitutions de productions d'élèves ;
- Proposer des activités et productions orales ;
- Proposer un programme de culture générale ;
- S'inscrire aux webinaires et formations proposées, dès que possible.

■ Liens utiles par discipline

<https://eduscol.education.fr/2001/continuite-pedagogique-en-francais-lettres>

<https://eduscol.education.fr/2006/continuite-pedagogique-en-mathematiques>

<https://eduscol.education.fr/2003/continuite-pedagogique-en-langues-vivantes>

<https://eduscol.education.fr/2002/continuite-pedagogique-en-histoire-geographie>

<https://eduscol.education.fr/2010/continuite-pedagogique-en-physique-chimie>

<https://eduscol.education.fr/2011/continuite-pedagogique-en-sciences-de-la-vie-et-de-la-terre>

<https://eduscol.education.fr/2014/continuite-pedagogique-en-sciences-et-techniques-industrielles>

<https://eduscol.education.fr/2000/continuite-pedagogique-en-education-physique-et-sportive>

<https://eduscol.education.fr/1992/continuite-pedagogique-en-arts-plastiques>

<https://eduscol.education.fr/1998/continuite-pedagogique-en-education-musicale-et-chant-choral>

<https://eduscol.education.fr/2512/continuite-pedagogique-pour-les-professeurs-documentalistes>

Annexe : Plan de continuité pédagogique * du collège de la RAVINE DES CABRIS

Fiche de description des stratégies concernant la mise en œuvre du plan de continuité pédagogique pour les collèges qui proposent une organisation aménagée des enseignements.

* Aménagements retenus en fonction des principes fixés par le cadrage académique et national (circulaires DGESCO des 6 novembre 2020 et 19 mars 2021 – circulaires académiques des 31 mars et 9 avril 2021).

➔ Cette annexe doit être adressée pour validation à la cellule académique de continuité pédagogique : continuite-pedagogique@ac-reunion.fr (renseigner la colonne de droite à partir des items de la colonne de gauche qui sont indicatifs).

Adaptations de l'organisation et du fonctionnement de l'établissement	
Pilotage de la continuité pédagogique	Constitution et fréquence de réunion
Installation d'une cellule locale de continuité pédagogique qui, sous l'autorité du chef d'établissement va favoriser et fluidifier la mise en œuvre et la communication entre les personnels, les élèves et les familles, et l'académie.	Un groupe de travail a été constitué et a proposé un plan de continuité pédagogique en demi-jauge. La cellule locale de continuité pédagogique sera constituée de l'équipe de direction, des CPE, des RUPN et de professeurs volontaires.
Organisation des services des personnels	Propositions d'adaptation et commentaires
<ul style="list-style-type: none"> - Adaptation des services des professeurs et des AESH - Intégration de temps de concertation et de formation des équipes pédagogiques et éducatives, - Prise en compte des personnels vulnérables - Articulation distanciel/présentiel : Type d'organisation choisi : a) Temporel : accueil par niveau de classe à mi-temps	Plan de formation des professeurs aux outils numériques. Concertation des équipes avant le déploiement du dispositif de continuité pédagogique en demi-jauge. Fonctionnement alternatif par semaine A et semaine B : jauge 50 % Semaine A : Lundi, Mercredi, Vendredi : Niveaux sixième et cinquième en présentiel les autres en distanciel. Mardi et Jeudi : Niveaux quatrième et troisième en présentiel, les autres en distanciel. Semaine B : Lundi, Mercredi, Vendredi : Niveaux quatrième et troisième, les autres en distanciel. Mardi et Jeudi : Niveaux sixième et cinquième en présentiel, les autres en distanciel. Ce système permet à tous les élèves d'être présent dans l'établissement au moins deux jours par semaine et donc de maintenir le lien pédagogique. Il a aussi l'avantage de ne modifier aucun emploi du temps et groupe.
Organisation de l'emploi du temps des élèves	Propositions d'adaptation et commentaires

<ul style="list-style-type: none"> - respect de l'intégralité du temps scolaire des élèves, - au moins 50 % des cours en présentiel, - répartition équilibrée des disciplines et des enseignements en distanciel et en présentiel - équité de traitement entre les élèves d'une même classe, d'un même niveau d'enseignement, d'une même série ou filière, - priorisation de l'accueil en présentiel des élèves scolarisés en SEGPA, ULIS, accompagnés par un AESH - 	<p>Présence à 50 % du temps des élèves sur la semaine. Aucune modification des groupes ou des EDT.</p> <p>Les élèves à besoin particulier avec AESH se verront proposer un emploi du temps adapté sur l'ensemble de la semaine.</p> <p>Le dispositif ULIS aura également un fonctionnement adapté sur la semaine.</p> <p>Suivi des AED pour les élèves en distanciel avec retour aux professeurs principaux.</p>
Occupation et aménagement des espaces	Propositions d'adaptation et commentaires
<ul style="list-style-type: none"> - classe, ateliers, plateaux techniques (SEGPA) - restauration, - lieux de circulation et de brassage, - équipements sportifs 	<p>R.A.S ; pas de modification d'EDT.</p> <p>Séparation en plexiglass en place au réfectoire.</p> <p>Respect des consignes académiques en fonction de l'actualité sanitaire par rapport aux sens de circulation, de brassage et de l'enseignement de l'EPS.</p>

Adaptation et organisation de la continuité pédagogique et éducative

Adaptation du protocole de continuité pédagogique	Propositions d'adaptation et commentaires
<ul style="list-style-type: none"> - articulation suivi éducatif et pédagogique, - référent(s) continuité pédagogique, - prise en compte des élèves à besoins éducatifs particuliers et de l'environnement numérique des élèves, - dispositif devoirs faits, - communication aux familles, 	<p>Suivi des élèves décrocheurs par les AED référents des classes.</p> <p>Groupe de pilotage de continuité pédagogique pour réguler le dispositif en fonction de la remontée des collègues.</p> <p>Communication régulière aux familles par la direction avec tous les canaux possibles (mail, sms, pronote).</p>
Adaptation et mise en œuvre d'un enseignement hybride	Propositions d'adaptation et commentaires
<ul style="list-style-type: none"> - concertation des équipes pédagogiques et disciplinaires - harmonisation des démarches et pratiques d'enseignement, - harmonisation des modalités et pratiques d'évaluation, 	<p>Durant ce fonctionnement le travail par compétences serait préconisé.</p> <p>L'acquisition des compétences par matières ou transversales serait favorisée par rapport aux progressions et aux programmes annuels.</p> <p>Le travail en présentiel favoriserait l'apprentissage de la notion et celui en distanciel son application, la mise en pratique sous forme d'exercices simples.</p>

	<p>Le travail en distanciel serait limité afin de conserver l'adhésion de nos élèves et de limiter le décrochage scolaire.</p> <p>Un stage de révision pourrait être organisé pour les élèves de troisième.</p> <p>Le cours en présentiel sera mis sur PRONOTE en PDF.</p> <p>Des fiches de travail en distanciel seront distribuées aux élèves et mises sur PRONOTE en PDF.</p> <ul style="list-style-type: none"> - 1h ou 2h de cours en distanciel pourrait correspondre à une seule fiche d'exercices (3 ou 4 exercices correspondants à 1h de travail autonome de l'élève). - 3h ou 4h de cours en distanciel pourrait correspondre à deux fiches soit 2 h maximum de travail autonome de l'élève. <p>Afin que les élèves ainsi que les parents s'y retrouvent, les fiches auront toutes la même en-tête (cf annexe) et seront rangés dans une pochette à rabat clairement identifiée. Une fois la fiche faite par l'élève, celle-ci sera rangée dans le cahier ou le classeur correspondant.</p> <p>Les professeurs veilleront à la faisabilité des exercices en autonomie ainsi qu'à la régulation de la charge de travail.</p> <p>Le professeur principal prendra contact avec les parents des élèves en décrochage par téléphone.</p>
Adaptation et mobilisation des ressources numériques	Propositions d'adaptation et commentaires
<ul style="list-style-type: none"> - adaptation des espaces numériques de travail (ENT) - outils et usages pédagogiques du numérique privilégiés, 	Utilisation de PRONOTE est à privilégier, ainsi que tous les outils numériques habituellement utilisés par les élèves au cours de leurs scolarités.
Adaptation de la continuité éducative	Propositions d'adaptation et commentaires
<ul style="list-style-type: none"> - accueil et suivi des élèves, - échanges avec les familles, 	L'ensemble des acteurs de la communauté éducative sera mobilisé pour assurer l'accueil et le suivi des élèves durant le plan de continuité pédagogique.

Plan de continuité pédagogique : consultation, communication, suivi	
<ul style="list-style-type: none"> - consultation des équipes pédagogiques, - consultation du conseil d'administration, - transmission à l'autorité académique, - communication aux élèves, aux familles et à la collectivité territoriale - instances de suivi / régulation / évaluation du plan 	<p>Un groupe de travail a été constitué pour construire le plan de continuité pédagogique. Procédure identique pour la régulation du dispositif.</p> <p>Celui-ci sera présenté au conseil d'administration.</p> <p>Le plan de continuité pédagogique sera mis en ligne sur le site internet de l'établissement.</p>

Appréciation globale du projet d'adaptation par l'équipe de direction (leviers et freins) :

Leviers :

- Groupe de travail qui a construit le plan de continuité pédagogique
- Formation des collègues aux outils numériques

Freins :

- Être bien attentif à la régulation de la charge de travail.
- Fracture numérique des familles : + 30 % des élèves utilisent leurs smartphones pour consulter pronote.
- Niveau hétérogène de maîtrise des outils numériques par les collègues.